

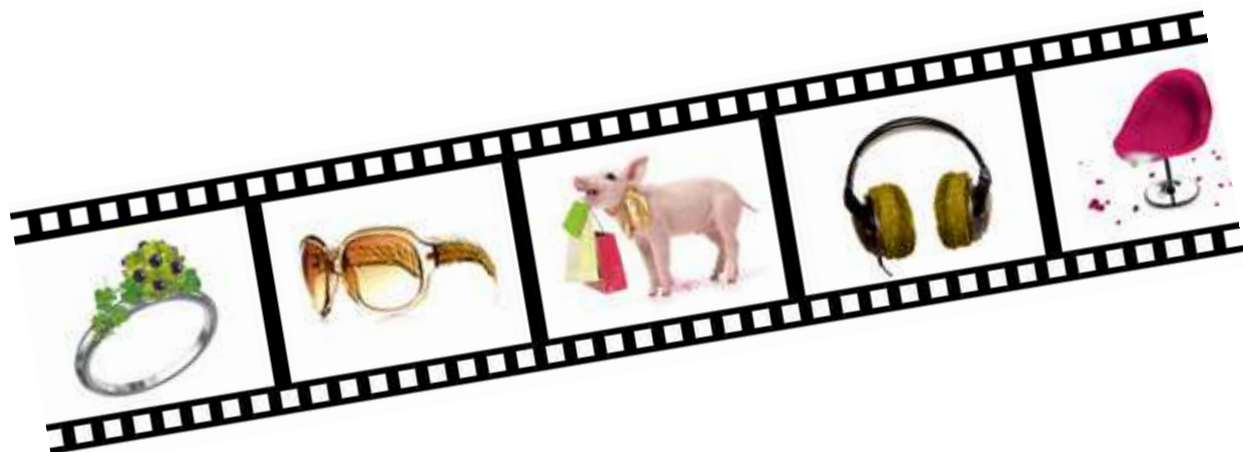


www.fdsea29.fr

Fédération Départementale des Syndicats
d'Exploitants Agricoles



Rapport d'activités 2008



Assemblée Générale du 20 mars 2009

Centre Socio-culturel "Alizé" – Guipavas

Présenté par :

- François BRIANT, Plouigneau
- Jean-Noël JESTIN, St Thégonnec

2008 : UNE ANNEE MARQUEE PAR DES ACTIONS POUR UNE PLUS JUSTE REPARTITION DES MARGES

Le pouvoir d'achat, une communication mensongère de la grande distribution

Suite à une envolée des cours des matières premières, les médias ne cessent de marteler aux consommateurs que le prix des produits alimentaires augmente sur les étals ; les premiers « présumés coupables » sont les agriculteurs.

Fin mars, jeunes et aînés se sont donc retrouvés dans les magasins de la grande distribution pour dénoncer les pratiques commerciales : des prix à la consommation déconnectés des prix à la production, une communication mensongère visant à accabler les agriculteurs. Près de **400 producteurs finistériens** se sont mobilisés pour cette action. **10 000 tracts** ont été diffusés pour sensibiliser les consommateurs et les pouvoirs publics.



Suite à cette action, Patrick BELLEC, responsable des achats des produits frais à la SCARMOR (Centrale d'achat E. Leclerc pour les départements de l'Ouest de la France) a remis un prix spécial : le Prix du Super-Menteur de platine à Thierry MERRET et à Jeff TREBAOL.

Les agriculteurs mobilisés contre la Loi de Modernisation de l'Economie

Fin 2007, Luc Chatel a engagé la réforme de la loi Dutreil, sur l'encadrement des pratiques commerciales entre fournisseurs et distributeurs. La loi Chatel est ainsi parue au Journal officiel du 4 janvier 2008 pour application immédiate. Mais les distributeurs, insatisfaits du texte, ont réclamé une nouvelle loi pour pouvoir renégocier l'encadrement des pratiques commerciales entre fournisseurs et distributeurs.

Au vu des dispositions réglementaires inscrites dans le nouveau projet de loi, **notre réseau et celui des PME se sont mobilisés dès le mois d'avril, sur internet, via une pétition en ligne, pour exiger plus de transparence dans :**

- la formation des prix et des marges,
- les contreparties aux avantages tarifaires consentis dans la convention écrite conclue entre le fournisseur et le distributeur,
- les sanctions appliquées et une définition de l'abus, plus efficaces.

Grâce à ce nouveau mode de mobilisation, la transcription en dispositions réglementaires des deux derniers points a été obtenue, lors de la lecture à l'Assemblée Nationale. La FDSEA, en développant sa base de données (adresse e-mail) a permis une forte et rapide mobilisation du réseau. En effet, les finistériens représentaient plus de 20 % des signataires.

La hausse de l'énergie : toutes les productions sont concernées

Aux mois de mai et juin 2008, le prix du pétrole battait quotidiennement le record atteint la veille. Incontestablement, l'évolution de prix de cette matière première a un impact sur les systèmes d'exploitation, que ce soit sur le prix de l'essence, du fioul, du gaz naturel, des matériaux plastiques, des engrais ...



Si les cours du pétrole s'étaient maintenus aux niveaux des mois de mai, juin et juillet, c'est 9 000 € de charges supplémentaires par an en moyenne pour une exploitation finistérienne, et jusqu'à 70 000 € pour une exploitation en cultures sous serres chauffée au fioul lourd ; charges non répercutées sur le prix de vente !



Conscients des difficultés à venir, **les réseaux des FDSEA et des ETA se sont mobilisés afin de sensibiliser les pouvoirs publics et les consommateurs sur l'incapacité financière des exploitations à supporter, seules, ce surcoût.**

Les chiffres de la mobilisation sont impressionnants : **2000 personnes, des centaines de tracteurs mobilisés sur une dizaine de jours.**

Cette mobilisation s'est achevée le vendredi 6 juin. Partis de Morlaix et de Quimperlé en direction de Brest, les agriculteurs et les ETA ont organisé un relais sur la voie express. **Les Brestois ont pu contempler un impressionnant cortège de tracteurs remonter les rues de Siam et Jean Jaurès.**

Suite à ces actions nationales, et plus particulièrement finistéennes, **le gouvernement a accepté d'organiser une conférence sur la situation économique de l'agriculture, dès le mois de septembre.**

Au mois de mai, la FDSEA a en parallèle invité toutes les centrales d'achat autour de la table pour échanger sur les revendications des agriculteurs par rapport à la répartition des marges dans un contexte de hausse des charges. Chacun des responsables s'est excusé auprès de la FDSEA, en proposant de fixer une rencontre à une date ultérieure ! Face à ce comportement, **la démarche a été régionalisée et ré-engagée le 25 juillet sous l'égide du Préfet de région.** Le peu de « responsables » présents au titre de la distribution étaient venus pour écouter et n'avaient aucun pouvoir de décision ou de proposition ! **Même au niveau régional, en présence du Préfet de région, cette première rencontre n'a eu guère de succès !!**

La conférence sur le revenu qui devait se tenir en septembre a été reportée en novembre ! En réponse à l'appel de la FNSEA, et afin de démontrer de la nécessité de soutenir financièrement les agriculteurs, la FDSEA et les JA ont organisé une mobilisation devant la **Préfecture le 7 novembre, en amont de la conférence du 12.** Une délégation a été reçue par le Préfet. **Des demandes relatives à des aides aux revenus ont été portées, mais aussi, et surtout, la délégation a rappelé que le texte de la LME devait être revu, du fait d'une absence de transparence sur la formation des prix et des marges.**



Les enveloppes financières obtenues se sont déclinées dans ce que l'on appelle couramment le **plan Barnier**. Deux enveloppes ont ainsi été attribuées au Finistère, **pour un montant global de plus de 1,6 million d'Euros** [la première de plus de 1 million d'€uros au titre du Fond d'Allègement des Charges (FAC) et une seconde de 600 000 € pour une prise en charge des cotisations sociales]. Michel BARNIER, Ministre de l'agriculture, a également inscrit dans ce plan **la mise en place d'un observatoire des prix et des marges**, réclamé par la profession depuis le mois d'avril.



Les producteurs exigent une meilleure répartition des marges



En novembre, le malaise et le mal-être sont plus que palpables dans les campagnes. **Trois jours de blocage des centrales d'achat dans le Finistère et cinq jours dans les Côtes d'Armor, ont permis d'alerter l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et politiques sur la gravité de la situation économique et le désarroi dans les campagnes.** Aussi, après un long rapport de force entre producteurs et grande distribution, les FDSEA et JA de Bretagne ont obtenu, le samedi 29 novembre, une réunion de crise en Préfecture de région.

Contrairement à la rencontre organisée le 25 juillet 2008, les responsables des centrales d'achat étaient présents. Des demandes concrètes y ont donc été formulées par les représentants syndicaux :

- ✓ la reconnaissance par la grande distribution, les parlementaires et les pouvoirs publics que le pouvoir d'achat des français n'est pas affecté par les prix des produits agricoles,
- ✓ la remise à plat de la LME,
- ✓ la suppression de distorsions de concurrence (la taxe Borloo, ...),
- ✓ le maintien des outils de régulation.

Bien qu'on ne peut pas chiffrer en « sonnante et trébuchant » le retour aux agriculteurs, l'ensemble des actions a permis d'obtenir un certain nombre d'avancées :

- ✓ **une reconnaissance unanime que le prix à la consommation est déconnecté du prix à la production,**
- ✓ **un observatoire des prix et des marges,**
- ✓ **une transparence des contreparties aux avantages tarifaires consentis dans la convention écrite conclue entre le fournisseur et le distributeur,**
- ✓ **une enveloppe de 1,6 million d'€uros pour les secteurs en difficulté.**

LES CONTROLES

Il est important de souligner que les résultats du bilan des contrôles reflètent les efforts engagés par la profession. En effet, le taux de contrôle sans anomalies est de plus de 95 %. Mais l'annonce d'un contrôle administratif reste, pour chaque producteur, synonyme de stress.

En 2008, dans le Finistère, 2280 contrôles ont été effectués. Un quart des exploitations sont annuellement contrôlées. La pression est importante. **C'est pourquoi, la FDSEA propose son accompagnement aux adhérents lors de ces moments : trouver un collègue agriculteur pour accompagner le contrôlé ou pour échanger en amont.** L'accompagnateur est présent pour apaiser les angoisses et l'ambiance. Il est également témoin des propos tenus.



Sur les bassins versants de l'Horn et de l'Aber Wrac'h, les tensions sont plus vives. Les agriculteurs ont l'impression, légitime, que les services de contrôle de l'administration sont omniprésents. En effet, chaque année, 50% des exploitations sont contrôlées, et cela seulement au titre de la directive Nitrates ! Face aux règles complexes et souvent aberrantes, les producteurs des deux bassins versants se sont mobilisés **début décembre** afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur la pression excessive. Pour ce faire, ils ont déposé plainte pour harcèlement auprès des gendarmeries de 6 communes du Nord Finistère. **La FDSEA a obtenu la suspension des contrôles pendant deux mois et des réunions de formation et d'informations, au plus près de ces agriculteurs.**

La FDSEA est le relais auprès de l'administration des contrôles. Des rencontres avec les services administratifs sous l'égide du Préfet sont annuellement menées afin que ces services et les contrôleurs soient sensibilisés aux problématiques et restent respectueux des professionnels de l'agriculture.

Des fiches de compte rendu à compléter après le contrôle restent disponibles sur le site de la FDSEA, ou auprès du service syndical, car c'est en recensant les anomalies à partir d'exemples concrets que la FDSEA sera mieux entendue par l'administration, pour défendre collectivement ce dossier.

COMMISSION VIE DE RESEAU

Président : André QUENET

La FDSEA du Finistère représentée à la FNSEA



La FDSEA du Finistère a tout mis en œuvre pour être à jour de ses cotisations à la FNSEA. Lors du congrès électif d'avril 2008, **Thierry MERRET** a été élu au Conseil d'Administration de la FNSEA. **Jean-Paul BIZIEN**, une semaine auparavant a, lui aussi, été élu au bureau de la SNAE, comme Secrétaire Général. A ce titre, il est membre de droit du Conseil d'Administration de la FNSEA. Le département du Finistère dispose donc de deux sièges au Conseil d'Administration de la FNSEA.

Lors de ce congrès furent également désignés :

- ✓ **Gilles TANGUY**, à la commission nationale employeurs,
- ✓ **Patrick HUON**, à la commission fiscale et sociale et à la commission gestion des risques,
- ✓ **Alain LE BELLAC**, à la section nationale des fermiers.

Formation à la prise de responsabilité syndicale

Le renouvellement des hommes et de femmes au sein du syndicat est une des préoccupations majeures de la FDSEA pour représenter, promouvoir et défendre efficacement nos valeurs. C'est pourquoi, la FDSEA a proposé depuis 2008, à tous les responsables, une formation sur la prise de responsabilité syndicale. **Trois sessions de formation d'une journée se sont déroulées**, où une dizaine de responsables ont pu échanger sur : **leur vision de la FDSEA, le rôle et les missions des élus locaux, l'implication des responsables locaux dans la dynamique syndicale, la gestion et la conduite de projets...**

La force de la FDSEA dépend de la volonté de chacun de s'impliquer au quotidien, tant au local qu'au national, pour être plus forts ensemble !

Plus forts ensemble !



Les opérations de communication

Le train de la terre s'arrête à Quimper. Le train de la Terre et ses dix voitures ont fait une escale le 27 janvier à Quimper pour communiquer avec le « grand public » sur l'agriculture. En 2008, le thème choisi est la Politique Agricole Commune et son impact sur le quotidien des français.



Une voiture de ce train était réservée à une thématique régionale. En Bretagne, les FDSEA ont choisi de communiquer sur l'attractivité des métiers. En faisant ce choix, **les FDSEA de Bretagne se positionnent en précurseur sur cette problématique qui a fait en 2009 l'objet d'une campagne de communication.**

A la fin du parcours, les visiteurs ont dégusté des produits régionaux. Cette dégustation était organisée par la FDSEA, les JA. Les nombreux bénévoles ont ainsi pu témoigner sur leurs produits, leurs métiers...

Brest 2008. Comme en 2004, la FDSEA et les JA tiennent le bar du village Terres & Mers de Bretagne. 180 permanents se sont relayés pendant 6 jours, du samedi 11 au jeudi 16 juillet 2008. Ce fut l'occasion de se retrouver dans la convivialité entre adhérents, mais aussi de communiquer sur notre métier, nos valeurs, nos savoir-faire.



De la banlieue vers la campagne

L'association « Cap et Vie » et la FDSEA ont organisé des séjours à la ferme pour quatre enfants, âgés de 8 à 12 ans, originaires de Mantes-La-Jolie.

Ils ont été accueillis sur deux exploitations finistériennes, l'une à Milizac en production porcine, l'autre à Plouvorn en production laitière. Cette aventure a été appréciée des enfants qui ont pu s'épanouir dans un environnement qui leur était étranger. **Cette opération est reconduite en 2009.**

SECTION LAITIÈRE

Président : François PLOUGASTEL

L'allocation provisoire de 15% accordée trop tardivement a conduit à la saturation des outils industriels au 1^{er} semestre 2008. Ce surplus de lait a donc été transformé en produits industriels alors que les marchés s'étaient déjà retournés, après une année laitière 2007 exceptionnelle. **Rappelons que dès le mois de juin 2007, les représentants de la section laitière avaient demandé une anticipation de ce taux d'allocation, afin de répartir la production sur l'ensemble de la campagne laitière.**

En parallèle du retournement de conjoncture, la dénonciation par la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) du mode de fixation du prix, au sein de l'interprofession (CNIEL) a fragilisé l'organisation de la filière laitière.

L'année laitière 2008 a donc été particulièrement dense en actualité syndicale pour la section.



Les producteurs de lait mettent la pression sur le Groupe Entremont Alliance

Dès le mois de juillet, le Groupe Entremont Alliance a refusé de suivre la recommandation nationale et a voulu imposer à ses livreurs un prix du lait inférieur de près de 20 €/1000 l, à celui payé par les autres laiteries.

La FDSEA du Finistère ne peut accepter une telle différence entre des producteurs ; aussi les FDSEA de Bretagne ont réagi vivement, pour éviter une spirale à la baisse.

Au mois d'août et cela pendant 3 semaines, les producteurs se sont mobilisés. Ils n'ont eu qu'une seule revendication : que le prix payé par Entremont soit identique à celui payé par les autres entreprises.

De nombreuses opérations de blocages ont été menées sur les différents sites du groupe :

- ✓ Le **mardi 12 août**, des producteurs ont manifesté leur mécontentement à Entremont Quimper.
- ✓ Le **mercredi 20 août**, près de 600 producteurs, dont 150 du Finistère, bloquaient l'accès à de nombreux sites de transformation du Groupe (Quimper, Carhaix, Glomel,...).
- ✓ **Pendant une semaine**, le site de Brécé (plate forme de logistique proche de Rennes) a été bloqué. Les producteurs des Pays de la Loire, conscients des enjeux interrégionaux ont participé à cette action.
- ✓ Le **mercredi 27 août**, un grand mouvement régional de blocage a été organisé par les FDSEA et les JA de Bretagne, sur l'ensemble des sites de la région.



En parallèle, la FDSEA du Finistère a initié une opération de facturation qui a été un levier incontestable lors de la négociation du 28 août. En effet, Entremont-Alliance est revenu sur sa décision et a accepté de respecter la recommandation pour le 3^{ème} trimestre.

En contrepartie de cet accord, la FRSEAO s'est engagée à la mise en œuvre, pour le 4^{ème} trimestre 2008 d'une plus grande réactivité dans les nouvelles modalités de fixation du prix, sans pour autant oublier les créances des laiteries aux éleveurs, du fait du manque de réactivité du prix du lait en 2007.

Au mois de novembre : les éleveurs haussent le ton !



Faute d'accord sur le prix du lait du dernier trimestre, chaque laiterie a annoncé le prix auquel elle comptait payer le lait livré en d'octobre, oubliant qu'elles avaient en 2007 profité d'une conjoncture exceptionnelle. Les producteurs ont exprimé leur colère contre les baisses imposées, le lundi 17 novembre, manifestant devant toutes les laiteries du département.

Le 19 novembre, la FDSEA a mobilisé ses adhérents afin d'interpeler le Préfet, le Directeur de DDAF et surtout les représentants des laiteries, présents à la session Chambre d'Agriculture. Tour à tour, les représentants, ont exprimé, devant une 50^{aine} de producteurs les attentes de leur laiterie et les positions pour le dernier trimestre.





L'ensemble des opérations menées par le réseau des FDSEA au niveau national a permis de maintenir la pression et surtout d'obtenir un accord national sur le prix du lait. **L'accord du 1^{er} décembre permet d'éviter la chute brutale du prix du lait.** Par cet accord, les producteurs français et allemands ont été payés le même prix en moyenne.

Aujourd'hui, les producteurs doivent s'impliquer davantage dans la filière et choisir de s'organiser pour peser lors des négociations sur le prix ! Des réflexions sont d'ores et déjà menées dans le Finistère et en région.

Autres dossiers :

La section laitière a validé la mise en place d'une commission locale de conciliation pour les producteurs laitiers durablement hors normes (taux de cellules somatiques régulièrement supérieur à 400 000/ml). Le rôle de cette commission est de trouver des solutions adaptées aux producteurs livrant du lait de mauvaise qualité.



La FDSEA, au travers de l'AJF, **a obtenu que les pénalités pour dépassement de quota restent fiscalement déductibles.**

SECTION PORCINE

Président : Jean-Yves TREBAOL

La hausse du prix de l'aliment, suite à l'évolution des cours des céréales, pénalise lourdement les exploitations porcines. Les pertes moyennes estimées sont de 30 € /porc.

Une cellule de crise



Dès le mois de janvier 2008, la FDSEA et les JA ont demandé la mise en place d'une **cellule de crise afin de prévenir les problèmes financiers dans les exploitations porcines.** En effet, les mesures de gestion de marché obtenues à l'automne 2007 (stockage privé et restitutions aux exportations) n'ont pas suffi à permettre une hausse des cotations. Cette cellule avait pour objectif d'accompagner les éleveurs dès les premières difficultés afin de prévenir au maximum les situations financières difficiles. **Cette cellule de crise a été retranscrite au niveau régional.**

Les restitutions aux exportations

Suite à l'appel à mobilisation de la FNP, les producteurs de porcs de l'Ouest ont organisé **des barrages filtrants sur les axes menant à Rennes, le mardi 19 février.** 2 500 manifestants se sont réunis, dont 300 du Finistère, pour sensibiliser les consommateurs et les élus à la crise porcine : des prix bas à la production, des charges élevées, une situation catastrophique.



Grâce à la pression de cette action, le Gouvernement a demandé la mise en œuvre des super-restitutions. **Ont été obtenus le maintien du stockage privé et le même niveau des restitutions aux exportations.**



Première mise en marché : que souhaitent les adhérents ?



Au printemps, le bureau de la section porcine a travaillé sur un questionnaire envoyé à l'ensemble des adhérents éleveurs de porcs. L'objectif : déterminer un consensus sur la première mise en marché des porcs. En effet, face à l'organisation et à la pression des acheteurs, quelles sont les solutions pour mieux vendre les porcs charcutiers ? Plus de 100 réponses ont été recueillies, soit plus de 15 % des adhérents recensés éleveurs de porcs.

Cette enquête est pour l'instant sous utilisée, alors qu'elle a été établie pour fédérer les éleveurs dont le prix de vente reste insuffisant, quelque soit le système de commercialisation. La FDSEA émet le vœux que le nouveau groupe porc exploite davantage les résultats.

La chasse à la viande porcine étrangère, une opération coup de poing

Les éleveurs de porcs se sont organisés **à la fin du mois de mai**, afin de filtrer les camions de viande espagnole à destination des salaisonneries finistériennes. Dans un contexte où les prix évoluent favorablement aux producteurs dans les autres bassins de production européens, pourquoi les hausses sont-elles si minimes en France ? Cette action a permis d'obtenir une hausse de la cotation au MPB du jeudi 29 mai, hausse que les abatteurs ont ensuite répercutée aux salaisonniers.

Interventions auprès du Préfet

En octobre, suite à la crise financière européenne, une dévaluation des monnaies, une augmentation du risque d'impayés ont complexifié les échanges européens et internationaux. Aussi, le **6 novembre**, une délégation a été reçue par Monsieur le Préfet, Pascal MAILHOS, afin de demander la mise en œuvre des restitutions aux exportations et du stockage privé, supprimés en août.

Le bureau de la section porcine a invité le Préfet sur un élevage de porcs. Lors de la rencontre, qui s'est tenue le **8 décembre**, les représentants de la FDSEA et des JA ont ré-insisté sur la nécessité d'obtenir des outils de régulation du marché, et en ont profité pour demander une instruction plus rapide des dossiers d'installations classées afin de faciliter les restructurations à venir !

SECTION LEGUMES

Président : Philippe QUILLON

Les producteurs de culture sous serres

En janvier, la section a invité le Président de la République, Nicolas SARKOZY à visiter des exploitations de cultures sous-serres. Ce dernier a décliné l'invitation ! Mécontents de cette réponse, l'ensemble des producteurs maraîchers et horticulteurs renouvelle l'invitation, chacun invitant personnellement le Président.

A la veille des élections municipales de mars 2008, les serristes durcissent le ton et mettent la pression dans les communes en collant des affiches pour dénoncer le prix de l'énergie. **Face à cette pression, Michel BARNIER a débloqué deux enveloppes pour les producteurs : une pour un montant de 1,5 million d'€uros au titre de la procédure agriculteurs en difficultés, et une seconde de 2 millions d'€uros au titre du Fond d'Allègement des Charges (FAC).**



Après toutes ces sollicitations, **la FDSEA a obtenu la venue du Ministre de l'agriculture, Michel BARNIER, le 11 avril sur une exploitation à Plougastel-Daoulas.** Lors de cette rencontre, les représentants de la FDSEA ont insisté sur la nécessité de développer la cogénération en Bretagne, les pompes à chaleur et les systèmes de chauffage au bois. Ils ont insisté sur la volonté des producteurs de monter des projets, mais ont également demandé à l'Etat de s'engager à leurs cotés !



Suite à cela, une rencontre a été obtenue avec un **conseiller du Ministre de l'Environnement, Emmanuel MOUREN, le 25 juillet 2008.** Ce dernier connaissait le dossier et a écouté les propositions des représentants pour permettre le développement de la cogénération en rentabilisant les installations. **La demande est simple et peu onéreuse pour l'Etat : au delà de la période contractuelle de 5 mois, donner la possibilité de revendre de l'électricité sur les 7 mois restants, en ayant accès au marché libre.**

Par ailleurs, le développement de la cogénération permettra de délester les besoins en électricité surtout en période de forte consommation ! Mais en l'absence d'une position politique forte, le dossier progresse difficilement !

Aides aux serres : la FDSEA s'oppose à la différenciation des aides !

Le 24 novembre 2008, le Ministère de l'agriculture a adopté une **circulaire sur les aides à la construction et à la rénovation des serres maraîchères.** Ces aides sont censées participer à la modernisation du parc de serres. La circulaire entraîne toutefois une **distorsion de traitement absolument injustifiable entre les producteurs sous serres bretons,** puisqu'il est prévu une majoration des aides seulement pour les producteurs dont l'OP adhère à une AOP nationale. Dès lors, les producteurs d'une OP adhérente à une AOP territoriale (l'AOP Cerafel en l'occurrence) sont exclus de la bonification des aides, et bénéficieront, en plus, du même montant d'aides qu'un producteur indépendant directement adhérent à une AOP nationale ! Cette distorsion de traitement est non seulement inadmissible, mais aussi juridiquement infondée. **La FDSEA demande que tous les producteurs organisés, dont l'OP adhère à une AOP, fût-elle nationale ou territoriale, soient traités à parité !**

Pommes de terre de consommation, une association créée

Suite à des poursuites d'obtenteurs pour faire respecter la législation sur les certificats d'obtention végétale, les producteurs de pommes de terre de consommation, adhérents à la FDSEA, ont créé le **18 septembre** l'Association des Producteurs de Pommes de Terre de Consommation, avec le soutien du service juridique de la FDSEA. Son objet principal est de représenter et de défendre les producteurs.

Chasse : les lapins détruisent les cultures

La FDSEA a rencontré, le 5 novembre, la Fédération Départementale des Chasseurs sous l'égide du Président de la Chambre d'agriculture. La FDSEA a exprimé sa volonté d'instaurer un dialogue entre chasseurs et agriculteurs, afin d'optimiser la lutte contre les animaux classés nuisibles et de travailler sur des sujets communs (ex. : les lapins, les choucas des tours). La FDSEA appuie également la demande d'anticipation de la période d'ouverture de chasse pour le Finistère, qui est relativement décalée par rapport aux autres départements.



Le paquet Pesticides

En octobre, à la veille de décisions importantes sur la réglementation des produits phytopharmaceutiques au niveau européen, la FDSEA du Finistère, dans le cadre d'une action « nationale », a rencontré les députés européens. La FDSEA a demandé à Ambroise GUELLEC et Nathalie CONAN (pour Bernard POIGNANT) **de garantir aux agriculteurs français la disponibilité future de produits phytosanitaires variés leur permettant d'assurer leur production, en quantité et en qualité, pour satisfaire la demande des consommateurs.** Ceci passe entre autres par :

- ✓ des critères d'évaluation permettant à l'agriculture d'assurer son rôle de production,
- ✓ une reconnaissance mutuelle des autorisations de produits effective et efficace, un système dérogatoire pour satisfaire aux situations exceptionnelles,
- ✓ la mise en place d'une étude d'impact globale, préalable au vote de tout nouveau texte, sur les productions agricoles, les prix des produits alimentaires, le revenu des agriculteurs ainsi que sur l'environnement et la santé humaine.

Parallèlement, la FDSEA a une nouvelle fois appelé à une **mobilisation du réseau au travers d'une pétition en ligne** : 281 signatures enregistrées sur Internet et 1600 pétitions ont été reçues à la FNSEA (FDSEA 29 et FDSEA 56).

SECTION VIANDE BOVINE

Président : Michel GALLOU

Les éleveurs rencontrent Bigard

Au mois d'avril, dans le cadre d'une mobilisation nationale organisée par la FNB, une délégation composée d'éleveurs des FDSEA du Morbihan et du Finistère, a été reçue par le directeur de l'abattoir Bigard à Quimperlé. **Les éleveurs ont dénoncé le non respect de l'accord interprofessionnel qui assure la transparence des transactions.** L'entretien a été franc et constructif, chacun ayant pu exposer ses revendications et ses contraintes.

La délégation peut être satisfaite de cette rencontre. **En effet, depuis le mois d'avril les abattoirs du groupe transmettent quotidiennement les données d'abattage à Normabev.** La FDSEA reste vigilante à ce que l'ensemble des autres groupes respectent l'accord.

La SICAMOB, 1 802 618 € recouverts en faveur des éleveurs

Après 5 ans de procédure, l'affaire SICAMOB s'achève enfin !

En septembre 2003, dès que la FDSEA a eu connaissance, du redressement judiciaire de la SICAMOB et de la liquidation judiciaire de sa filiale MBO, la FDSEA en concertation avec les autres FDSEA Bretonnes, a initié une action juridique collective afin de défendre les intérêts de tous les éleveurs créanciers !

Créances	Nb éleveurs concernés	Revendiquées	Recouvrées	%
SICAMOB	851	1 710 545 €	1 182 639 €	69 %
MBO	761	619 980 €	619 980 €	100 %
TOTAL		2 330 525 €	1 802 618 €	77 %

Cette longue procédure menée conjointement par la FDSEA, Groupama et Maître CAROFF, a permis aux éleveurs de **recupérer globalement plus de 77 % de leurs créances.**



Stop à la paperasse inutile !



Dans le cadre de l'application de la directive européenne, les services vétérinaires départementaux (DSV) ont demandé, au mois de novembre, à chaque exploitant d'identifier ses poulaillers. Or, ces informations sont déjà disponibles dans les services de l'administration, notamment dans le dossier Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). La FDSEA dénonce cette attitude qui vise à multiplier les sources d'information. C'est pourquoi, la FDSEA a demandé aux éleveurs adhérents de ne pas répondre à cette demande.

LA SECTION DES FERMIERS

Président : Alain LE BELLAC

Les réflexions de la section

En février, la section des fermiers a défini les principaux axes de travail :

- ✓ **les critères d'évaluation de la valeur locative de la maison d'habitation suite à une réforme du 8 janvier 2008,**
- ✓ la continuation de la réflexion sur la dissociation entre patrimoine foncier et entreprise agricole,
- ✓ la réception d'un conseil décentralisé de la **Section Nationale des Fermiers et Métayers (SNFM), section sociale de la FNSEA.**

La SNFM dans le Finistère

Alain LE BELLAC et Hervé LE SAINT ont ainsi accueilli, à Logonna Daoulas, 27 administrateurs et leurs conjoint(e)s, provenant de toutes les régions françaises, les 20 et 21 juin.

Ils leur ont présenté l'agriculture Finistérienne, et notamment, les préoccupations environnementales (visite guidée d'une exploitation laitière en bassin versant dits « en contentieux » et d'une station collective de traitement biologique du lisier à Trégarantec). Ils ont également abordé la refonte de l'organisation économique en fruits et légumes (rencontre avec JF. Jacob, Secrétaire général de la SICA de St Pol de Léon).



Une hausse des fermages de 1,37%

L'indice des fermages 2008 est de 96,1, soit une hausse de 1,37% et marque donc ainsi la fin d'une série de baisses consécutives. **Alors que le ministère annonçait dans la précipitation une réforme applicable dès 2008, c'est le panier d'indices Finistérien qui a encore été appliqué !**



Avis sur l'activité de la SAFER : « Oui... mais »

Le 3 avril en CDOA, était soumis pour avis, le programme pluriannuel d'activité de la Safer Bretagne 2007-2013. La FDSEA, avec la Chambre d'Agriculture et les JA, a émis « un avis favorable sous réserve » : **la Safer oui, car il vaut mieux cet opérateur foncier (au sein duquel la profession siège) que d'autres qui seraient indépendants et peu soucieux des préoccupations agricoles, mais à la condition que cet outil aux missions multiples, ne relègue pas la préservation de l'espace agricole et la régulation des prix, au profit de missions de prestataire au service des collectivités publiques ou, autres missions environnementales !**

Attention aussi à la multiplication des acquisitions amiables par la Safer, que certains vivent aussi mal que les préemptions. La recherche de concertation avec la profession, en amont de ses interventions (amiable ou préemption) est réaffirmée, mais **cela suppose des acteurs locaux (Présidents de SEA et correspondants locaux) présents, actifs dans l'intérêt de tous, et des administratifs Safer soucieux de rechercher une concertation préalable.**

Le nouveau SDDS, la FDSEA dénonce l'obligation d'attendre 3 mois

Le nouvel SDDS (Schéma Départemental Des Structures) de décembre 2007 est entré en application cette année. Les nouvelles prises en compte de la situation des parcelles et du souci de conforter les exploitations tout en installant sont jugées positives et ont permis d'émettre des avis pragmatiques.

Néanmoins, le conseil d'administration de la FDSEA dénonce l'obligation faite aux demandeurs sans concurrence, de devoir attendre 3 mois avant d'obtenir l'autorisation d'exploiter. Quelle perte de temps !

Enfin des dérives de montages sociétaires sont dénoncées ici ou là, au risque de provoquer un durcissement de la réglementation : ou quand les excès de certains risquent de pénaliser une grande majorité !

Le colloque : « le dialogue social à l'échelle du territoire »

Alors que Bruxelles et Paris fixent des nouveaux objectifs sociaux et que la mondialisation des marchés agricoles se généralise, la FDSEA anticipe les évolutions à venir afin de préserver et de développer la compétitivité de l'agriculture Finistérienne. C'est donc, parce **qu'Economie et Social** sont de plus en plus liés, que la FDSEA a organisé une table ronde **le 6 mars**, sur « le dialogue social à l'échelle du territoire » avec des représentants des syndicats de salariés et des acteurs de l'emploi et de la formation, dont Bernard LEVACHER, représentant européen de la FNSEA et membre de l'UNEDIC.



Création d'un GEDAR : Partag'Emploi

La FDSEA, les JA et Finistère Remplacement ont décidé de créer un Groupement d'employeurs départemental agricole et rural, qui se nomme **Partag'Emploi**. Cette nouvelle structure a pour vocation de mettre des salariés à disposition des agriculteurs : chaque salarié travaille chez quelques employeurs.... Pour ces derniers, les avantages sont nombreux. C'est Partag'Emploi qui recrute le salarié, optimise l'emploi du temps et se charge de toutes les formalités administratives. **Si l'objectif est de simplifier la vie des agriculteurs soucieux d'avoir un complément de main d'œuvre, les adhérents restent néanmoins des employeurs et seront formés à leurs droits et devoirs.**



Prestation : un audit de conformité au droit du travail

Afin d'optimiser au mieux la gestion des ressources humaines et celle des contrats de travail, la FDSEA a proposé la réalisation d'audits de conformité à la réglementation du travail. **Cette prestation à haute valeur ajoutée est une sécurité juridique à la conduite de l'exploitation** tout particulièrement **en cas de contrôle externe ou en cas d'évènements particuliers** sur l'exploitation (agrandissement, accident du travail, etc.)

Les élections prud'homales : 100 % des suffrages par la FDSEA

Dès le mois de janvier, la FDSEA et toutes les autres fédérations patronales du régime général dans le Finistère forment une liste d'union pour les élections aux conseils des prud'hommes en 2008. Pour sa part, la FDSEA a présenté 18 candidats en qualité de conseillers employeurs, soit 9 titulaires et 9 suppléants répartis entre Brest, Quimper et Morlaix. Tous motivés et bien formés !!

La FDSEA a aussi mobilisé son réseau local pour siéger dans les 36 commissions communales qui ont validé et complété les listes d'électeurs salariés ou employeurs !

Grâce au travail de la commission employeurs, les listes proposées par la FDSEA ont recueilli 100 % des suffrages.

	Titulaires	Suppléants
Brest	BELE CHRISTOPHE – Dir coop APPRIOU CHRISTINE - P°tomate MAZE GENEVIEVE – P° porc	BIZIEN ROLLAND - P° tomates APPRIOU JEAN FRANCOIS - polyculture MARTAIL PHILIPPE - P° tomates
Quimper	PLOUZENNEC GILLES - P° porc LE GRAND MICHEL - DRH en retraite LE MENN CLAUDIE – P° lait	GALLOU PHILIPPE – P° porc MARECHAL PASCAL – P° Leg de PC RIOU EMILE – P° porc
Morlaix	PAUL JEANNE – P° porc MOAL HENRI – Dir coop KERRIEN JEAN PAUL – P° lég de PC	KERBRAT FRANCOIS - P° tomate ROUE OLIVIER – Pépiniériste GOURLAOUEN DANY – P° bovins

Convention collective : revalorisation des salaires minimaux

En qualité de syndicat patronal, les représentants de la FDSEA ont rencontré les partenaires sociaux salariés afin de négocier la revalorisation des salaires minimaux. Les négociations ont permis d'aboutir à de nouvelles grilles avec des augmentations des salaires minimum au moins équivalentes à l'augmentation du smic horaire au 1er juillet 2008. Les avenants aux conventions collectives départementales ont été signés par quatre des cinq syndicats de salariés.



Prévoyance et complémentaire santé : démarrage d'une protection sociale complémentaire, obligatoire au 1er janvier 2010

Pour apporter aux salariés agricoles une amélioration de leur pouvoir d'achat en leur permettant d'avoir accès à une prévoyance et à une complémentaire santé de qualité, la FDSEA a décidé de s'investir dans des négociations inter-régionales (Bretagne et Pays de la Loire) qui comportent deux volets :

- ✓ **prévoyance lourde** : capital décès, indemnité temporaire en cas de maladie et pension d'invalidité, rente en cas d'incapacité permanente d'origine professionnelle.
- ✓ **complémentaire santé** : frais de soins, maladie, chirurgie, optique et dentaire, ...

Les commissions employeurs de Bretagne et des Pays de Loire ont réunis les syndicats de salariés en octobre, pour leur affirmer leur volonté de négocier localement et de manière mutualisée les deux volets précédemment cités.

Depuis 1992, la FDSEA du Finistère négocie, dans les conventions collectives départementales et à des niveaux supérieurs, certaines des garanties de l'accord national. La FDSEA entend garder la maîtrise de ce dossier !

Cycle de conférences sur le mode de gestion de l'emploi

Un cycle de 4 conférences a commencé en décembre 2008 sur les thèmes de la gestion des ressources humaines, des contrats de travail et celui de la motivation et de la mobilisation des équipes. La commission employeurs de la FDSEA souhaite ainsi sensibiliser les employeurs au management des équipes.

Intervenant du Crédit Agricole, M Badiche



AEF : ASSOCIATION EMPLOI FORMATION

Président : Philippe MARTAIL

L'Association Emploi Formation est une association paritaire, créée en 1990 par la FDSEA et la CFDT (syndicat de salarié). L'AEF a comme mission principale de gérer les demandes et les offres d'emploi pour le secteur agricole, et le placement des salariés en exploitation.



L'AEF emploie 5 personnes depuis 2008, dont l'une s'occupe de la gestion du CESA (Comité d'Entreprise pour les Salariés Agricoles)

L'AEF s'est développée avec une antenne à Saint Pol de Léon

L'AEF a repris l'activité de placement d'Occasionnel Service, fermé en décembre 2007. A présent, Marie-Aline MIGNON et Gaëlle GUIAVARC'H assurent à Saint Pol de Léon le placement des salariés, au-delà des saisonniers, et pour tout type d'exploitation des arrondissements de Morlaix et Brest.

L'AEF a mis en place 11 permanences décentralisées hors des locaux occupés par l'association à St Pol de Léon et à Quimper, afin d'être au plus proche des candidats et des employeurs.



Année 2008, une explosion des sollicitations

L'année 2008 se distingue par une augmentation significative **(+70%) des offres d'emploi** déposées par les employeurs auprès de l'AEF. Cette situation s'explique en partie par le transfert au 1er janvier 2008 des activités d'Occasionnel Service à l'AEF.

Le secteur du maraîchage sous abris (tomates et fraises principalement) et **le maraîchage de plein champ** (Artichauts, choux fleurs, échalotes, pommes de terre, brocolis, salades...) **représentent à eux seuls près de 70% des offres**. Abstraction faite des offres saisonnières de plein champ (anciennement gérées par Occasionnel Service), le volume des offres d'emploi est resté stable en 2008 par rapport à 2007.

Avec 200 offres d'emploi, la production porcine reste le second secteur de production créateur d'emplois en agriculture dans le Finistère, cela malgré une situation économique difficile.

En début d'année, les producteurs laitiers, motivés par des perspectives économiques optimistes, ont lancé de nombreux recrutements. Il s'agissait principalement d'emplois qualifiés (cultures et élevages) en CDI à temps partiel. Par manque de candidats, l'AEF a incité les producteurs à se regrouper pour des embauches à plein temps. **Le retournement conjoncturel en production laitière a ensuite freiné les offres d'emploi**. La plupart des producteurs ont différé leurs projets d'embauche. La charge financière liée à l'embauche d'un salarié reste élevée pour un grand nombre d'éleveurs laitiers malgré une surcharge chronique de travail.

Le recrutement collectif

L'AEF, en collaboration avec les agences de l'ANPE et les maisons locales de l'emploi et des services dans les arrondissements de Brest et Morlaix, met en place des actions de "Job dating", pour le maraîchage sous serres, de plein-champ et l'horticulture. Après une information collective réalisée conjointement par l'AEF et l'ANPE, les demandeurs d'emploi qui sont intéressés par les emplois proposés sont invités à participer à des entretiens individuels avec des employeurs.



Gagnant-gagnant. Les employeurs gagnent du temps dans la sélection des candidats et ces derniers rencontrent plusieurs employeurs potentiels le même jour, pour des emplois de proximité et immédiats.

L'AEF et l'ANPE estiment à environ 300, le nombre de personnes ainsi recrutées.

L'AEF et la MSA organisent un colloque sur l'emploi et le renouvellement des actifs en agriculture

Depuis 1996, associés à la publication de **l'Observatoire annuel de l'emploi salarié en production agricole**, l'AEF et la MSA se sont appuyées sur les données de l'année 2007 pour faire témoigner salariés et employeurs devant les principaux acteurs des services de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'insertion.

Six témoins ont présenté leurs parcours et les motivations qui les ont incités à travailler dans l'agriculture, comme salarié(e) ou exploitant. Un employeur a également fait partager sa conception de la gestion des ressources humaines.



Une personne des Assedic et un responsable professionnel ont conclu l'après midi. La première a présenté la qualité des collaborations mises en place pour accueillir en agriculture des demandeurs d'emploi en phase de reconversion professionnelle ainsi que **l'excellent taux de réussite des insertions en emploi durable**. Le responsable agricole a rappelé les enjeux humains, territoriaux et économiques que représente le renouvellement des actifs dans le secteur agricole pour les dix prochaines années.



LA SECTION DES ANCIENS

Président : Jean Paul BIZIEN

La section des anciens exploitants sur le banc de l'apprentissage

Le régime des retraites est complexe, c'est pourquoi **3 sessions de formation ont été réalisées par la FNSEA pour les nouveaux membres des SDAE** (Section Départementale des Anciens Exploitants). Cinq membres de la section des anciens exploitants y ont participé.

La section départementale a également organisé des sessions de formation pour l'ensemble de ses adhérents afin qu'ils s'informent sur de nombreux aspects en relation avec les retraites agricoles :

- ✓ Découvrir le régime des retraites, les dernières évolutions, les conditions, les années de carrières, les cotisations, la retraite forfaitaire, la proportionnelle, la RCO, les revalorisations des petites retraites,
- ✓ S'informer sur les différents services de formation d'ateliers, d'aides financières en fonction des ressources du demandeur,
- ✓ Présenter la Commission « des Solidarités » en lien avec la cohésion entre les personnes âgées, les handicapées, la lutte contre les exclusions, le sport et la culture. Tout ce qui favorise la solidarité entre les citoyens.

La journée des retrouvailles

Cette année encore plus de 500 personnes se sont rassemblées au Nivot où de nombreuses activités conviviales ont été proposées jeux – marche – pétanque. Cette journée **du 27 août** s'est conclue par le tirage de la grande tombola qui comptait plus de 140 lots.

La section des anciens a vendu plus de **900 carnets de tombola**, ceci grâce à une force de vente impressionnante.

Les acquis de la section

Au cours de l'année 2008, la section des anciens a obtenu les promesses suivantes :

- **l'instauration d'un minimum retraite en 2009**
- **la reversion sur les points de la RCO prévue en 2001**

Préfet et élus du département sont régulièrement sensibilisés par la section des anciens pour qu'ils activent la publication des textes.



FORMATIONS DES RESPONSABLES

Des formations sont annuellement organisées par la FDSEA afin de sensibiliser les responsables aux subtilités règlementaires qui encadrent l'activité agricole. Ils peuvent ainsi apporter à leurs collègues des éléments de réponse aux questions et les alerter lorsque cela est nécessaire sur des dispositions particulières. **Quatre thèmes de formation sont annuellement proposés :**

La formation sur les transferts fonciers. Connaître le nouveau SDDSA et le rôle de la SAFER, ont motivé les responsables à participer à cette formation de trois jours. Les intervenants, Marie DUBOIS, de la DDAF, Christophe MICHEAU, de la SAFER, et Dominique MOLINA juriste à la FDSEA, ont répondu aux nombreuses interrogations, tant les transferts de foncier sont au cœur des préoccupations locales.



La formation sur les transferts de références laitières. Cette formation vise à apprécier les modalités de calcul des prélèvements puis de réattribution, lorsqu'en parallèle d'un transfert de foncier les adhérents sont concernés par un transfert de quota laitier. Michèle FEAT, responsable de la gestion des quotas laitiers à la DDEA, co-anime avec Claire LE GRAND, animatrice à la FDSEA cette formation sur une journée.

La formation sur la PAC et les DPU. Dans un premier temps Marie-Alix MOMOT, juriste à la FDSEA, permet aux participants de mieux comprendre la Politique Agricole Commune, et ainsi de mieux appréhender l'application qui découle du bilan de santé de la PAC. Stéphane GUILLEMANT (DDAF) intervient en seconde partie afin de faire le point sur la réglementation relative aux DPU (transferts activation, attribution de droits de la réserve).



La formation des employeurs de main d'œuvre en production légumière ou laitière organisée par Armelle CALMET a connu également un grand succès. Cette formation s'adresse plus particulièrement aux employeurs ou futurs employeurs qui doivent faire face au renouvellement des actifs familiaux de l'exploitation ou à l'agrandissement de leur structure d'exploitation. Ils trouvent lors de cette formation des compétences juridiques et des informations pour répondre aux problématiques de gestion des ressources humaines et des contrats de travail.

Ces formations proposées chaque année sont appréciées par de nombreux participants : une vingtaine à chaque formation.

LES ACQUIS JURIDIQUES

Les jurisprudences : « un pour tous et tous pour un ! »

Tout au long de l'année le Service Juridique de la FDSEA a obtenu des jurisprudences, en faveur d'adhérents. Elles sont importantes de part leur portée collective.

Le droit de préemption, mais pas à n'importe quel prix ! Un locataire en place s'est opposé à la mise en vente du bien loué, au prix demandé par le bailleur, car excessif, par rapport à la moyenne locale. Ce prix exorbitant a été dénoncé par le preneur avec l'appui d'un expert et de la SAFER



auprès du tribunal paritaire. En désavouant l'expert judiciaire, le tribunal a donné raison à notre adhérent.

Développement hors ZES, voisin mécontent débouté. Un adhérent a été autorisé en 2004, à développer hors ZES, un élevage de porcs avec traitement biologique. Un voisin propriétaire de gîtes ruraux (non agriculteur) avait saisi le Tribunal Administratif de Rennes, pour annuler l'autorisation. Le TA de Rennes a rejeté la demande du voisin qui a interjeté appel. La cour d'appel de Nantes, nous a donné satisfaction en rejetant avec beaucoup d'arguments, la demande d'annulation de ce voisin.

Rénovation suspendue d'un bâtiment agricole à moins de 70m d'un élevage. Un propriétaire d'un ancien bâtiment agricole a effectué une simple déclaration de travaux pour rénovation, alors que le bâtiment se situait à 70m d'un élevage laitier. Pour la FDSEA, ces rénovations relèvent du permis de construire du fait qu'il y a un changement de destination et une modification des structures et/ou de la façade du bâtiment. De plus, s'agissant d'une dérogation au principe de réciprocité des distances, la Chambre d'agriculture aurait dû être sollicitée pour émettre un avis. Le tribunal a suspendu les travaux, car un moyen sérieux d'annulation de la déclaration de travaux existait.

Construction d'un bâtiment d'élevage. En 2004, le Préfet du Finistère avait refusé le permis de construire d'une porcherie, de plusieurs hangars et bassins de stockage. Pourtant, le projet se situait en pleine zone agricole ! La Cours d'appel de Nantes vient de confirmer l'annulation de ce refus. Elle a considéré (comme le Tribunal Administratif de Rennes en 1^{ère} instance) que le projet se situait dans un secteur à vocation agricole et, qu'à 200m d'un hameau, il ne constituait pas une urbanisation dispersée. Le ministère de l'écologie qui était porteur de l'appel, a été condamné à verser 1500€ à l'agriculteur, un adhérent suivi par le service juridique.

Un employeur gagne au tribunal prud'homal. Un salarié a été licencié pour cause d'absence de poste disponible et compatible avec l'inaptitude médicalement constatée. Parallèlement le salarié avait fait une demande de reconnaissance à titre de maladie professionnelle de l'affection dont il souffrait. Lors de l'établissement du « reçu pour solde de tout compte », l'employeur n'avait pas tenu compte de l'avis positif de reconnaissance professionnelle, parce que cet avis lui avait été notifié après l'envoi de la lettre de licenciement. L'employeur n'a pas versé d'indemnité de licenciement, ni d'indemnité compensatrice de préavis de deux mois non exécuté, ni d'indemnité compensatrice de congés payés au titre de la période d'arrêt de travail. **Le salarié a contesté le « reçu pour solde de tout compte » pour obtenir les rémunérations et les indemnités supplémentaires liées au caractère professionnel. Le conseil des prud'hommes de Brest a donné raison à l'employeur et le salarié n'a pas fait appel,** compte tenu de l'exacte application du droit.

Arnaques MCI, gain de cause pour un adhérent. En 2006, des producteurs ont signé un soi disant contrat dit de **collaboration commerciale portant sur l'achat de porcs à un prix fixe**, supérieur au prix de marché. Pour finaliser le contrat, ces personnes ont dû verser des sommes avoisinant les 6000 € ! Malheureusement, aucun porc n'a jamais été vendu, et les sommes versées encore moins restituées. Après analyse, il s'est avéré que les exploitants avaient en fait signé un contrat portant sur la création d'une surface de vente sur internet... Le service juridique a immédiatement alerté les services de la répression des fraudes, et dirigé les personnes concernées vers un avocat. Le tribunal d'instance de Paris, par un jugement du 21 janvier 2008, a non seulement reconnu la nullité du contrat, mais aussi les manœuvres déloyales de la société MCI.



Renouvellement de la convention « Protection Juridique » : une confiance réciproque

Les deux conventions qui nous lient à Groupama ont été renouvelées pour une durée de 5 ans. L'une concerne la gestion par le service juridique de la FDSEA, des déclarations de litige effectuées par les exploitants assurés à GROUPAMA. Plus de 100 dossiers sont ainsi traités, une grande majorité réglée à l'amiable. L'autre concerne le soutien de GROUPAMA aux actions judiciaires collectives que la FDSEA initie ou gère pour le compte de l'ensemble de ses adhérents (l'affaire SICAMOB, l'affaire captage de Coatoulzac'h, l'affaire Directive Nitrates...).

LES PROCEDURES ENGAGEES

La FDSEA dénonce le protocole départemental d'expropriation

Dans un certain nombre de dossiers individuels, la FDSEA a constaté que certaines collectivités avaient une interprétation très restrictive du protocole départemental d'indemnisation en cas d'expropriation. Pour éviter de telles déviances, mais aussi face à la désuétude de certaines dispositions du protocole ne permettant plus d'indemniser les exploitants de manière juste et intégrale, la FDSEA a décidé en février 2008, en accord avec la Chambre d'agriculture, de dénoncer le protocole départemental d'indemnisation. La révision de ce protocole doit permettre d'indemniser l'ensemble des préjudices économiques et environnementaux subis par les exploitants du fait de la dépossession de leurs terres (DPU, plan d'épandage, ...) ! Le nouveau protocole doit être signé avant juillet 2009.

Directives nitrates

Le 2^{ème} programme d'actions « Directive Nitrates » devant le Conseil d'Etat. Le 18 janvier 2006, le Tribunal Administratif (TA) de Rennes donnait raison à la FDSEA et les JA en annulant partiellement le programme d'actions.

Ce dernier ne peut pas interdire en ZES les extensions et créations d'élevages. Le Préfet avait fait appel et la Cour Administrative de Nantes lui a donné raison. La FDSEA et JA ont alors saisi le Conseil d'Etat et **l'affaire est toujours en cours à Paris.**



Le 3^{ème} programme d'actions devant la Cour Administrative de Nantes. Parallèlement au jugement du 2^{ème} programme d'actions, le Préfet a sorti le 3^{ème} programme, contenant toujours l'interdiction de développement en ZES, en ajoutant alors une limitation sur les quantités de phosphore épandues. La FDSEA et JA ont décidé alors d'attaquer ce programme d'actions devant le **TA de Rennes qui nous a redonné partiellement raison : d'une part le Préfet ne peut interdire le développement du cheptel en ZES, et d'autre part il ne peut pas limiter le phosphore sur le fondement de la « Directive nitrates ».** Le Préfet a fait appel de la décision devant la cour administrative de Nantes.

Fin de l'affaire du faux Emmental

Des relevés de prix en GMS, effectués par les FDSEA du Finistère et d'Ille et Vilaine en 2000, ont révélé que le prix de vente d'un emmental râpé était inférieur de 20% à celui des autres ! Après vérification, il **s'est avéré que l'emmental râpé dit de « tradition française » était une véritable arnaque.** Ce produit ne provenait pas de France mais d'Allemagne et le poids effectif était inférieur à celui indiqué sur l'emballage! **Après 8 ans de procédure, l'ancien gérant a été condamné à une amende plus forte en appel qu'en première instance.**



ETRE ADHERENT : C'EST EGALEMENT BENEFICIER DES + A L'ADHERENT !



La carte moisson : La carte d'adhésion « avec réductions ». Elle permet aux adhérents de bénéficier d'avantages tarifaires dans plus de 400 commerces de proximité et dans de nombreuses enseignes nationales. La FDSEA propose également occasionnellement des achats groupés de matériels pour les exploitations, afin de faire bénéficier ses adhérents de tarifs préférentiels.

L'Extranet, un site réservé aux adhérents, pour une information précise de l'actualité et de l'activité du réseau. Les adhérents y retrouvent les comptes-rendus de section, les dossiers de presse, des fiches d'information, etc. 450 adhérents se sont inscrits et le consultent régulièrement.



TerrAgricultores de Bretagne, pour être au cœur de l'actualité agricole bretonne : les lecteurs y retrouvent chaque semaine l'actualité syndicale et juridique de la FDSEA mais également l'expression des acteurs de terrain du réseau.

LA FDSEA : C'EST 13 SALARIES AU SERVICE DE 3600 ADHERENTS !

Le service syndical, soucieux de faire connaître au plus grand nombre les réflexions et les propositions du réseau, utilise tous les moyens de communication.

En moyenne par an, son activité peut se chiffrer ainsi :

- ✓ 10 000 appels téléphoniques
- ✓ 85 000 courriers
- ✓ 40 000 SMS
- ✓ 40 AG cantonales
- ✓ 50^{aines} réunions de sections de production
- ✓ 40^{aines} communiqués de presse
- ✓ 60^{aines} articles dans Terra



Le service juridique conseille, oriente et défend les adhérents individuellement et collectivement.

En moyenne par an, son activité peut se résumer ainsi :

- ✓ 5 000 consultations téléphoniques
- ✓ 65 permanences décentralisées
- ✓ 250 dossiers individuels, en gestion amiable ou contentieuse
- ✓ 600 contrats de travail ou autres actes juridiques
- ✓ 6000 bulletins de paie



Vos contacts

LES PRESIDENTS D'UNION CANTONALE

	Canton	Prénom et Nom	Adresse	Commune
BREST	BREST	Paul BIZIEN	LE REST	BREST
	DAOULAS	Michel LE GALL	LANVRIZAN	PLOUGASTEL DAOULAS
	LANDERNEAU	Claude PATINEC	COSQUER GRENN	LA FOREST LANDERNEAU
	LANNILIS	Jean-Yves GOURIOU	KERGONVAL	LANNILIS
	LESNEVEN	François PLOUGASTEL	QUILLIFIGANT	PLOUDANIEL
	PLABENNEC	Xavier MEREL	LANNON	KERSAINT PLABENNEC
	PLOUDALMEZEAU	André GUENNEUGUES	KERSIMON	PLOUDALMEZEAU
	PLOUDIRY	Bernard POULIQUEN	MESCOUEZ	LE TREHOU
CHATEAULIN	ST RENAN	Paul LARS	PONT PRAT ARZEL	PLOUARZEL
	CARHAIX	Brigitte REST	LESCLEDEN	MOTREFF
	CHATEAULIN	Christine GANNAT	POULDU	ST SEGAL
	CHATEAUNEUF DU FAOU	Jean-Paul KEARAVAL	TUDAVAL	LAZ
	CROZON	Jérôme LE GUELLEC	KERVANQUEN	TELGRUC SUR MER
	LE FAOU	Pierre-Marie HUGUENIN	LOGUIVY	ROSNOEN
	LE HUELGOAT	Xavier ERUSSARD	KERBOULOU	SCRIGNAC
	PLEYBEN	Yvon FLOCH'LAY	BALANEC	LE CLOITRE PLEYBEN
MORLAIX	LANDIVISIAU	Christian LE NAN	CREACH GUIAL	BODILIS
	LANMEUR	Alain SALOU	42 ROUTE DE GARLAN	MORLAIX
	PLOUESCAT	François POT	PONT AN TOUL	PLOUNEVEZ LOCHRIST
	PLOUIGNEAU	François BRIANT	KERHANVET	PLOUIGNEAU
	PLOUZEVEDE	Alain MARC	TY BRAS KERGENETAL	PLOUVORN
	SIZUN	Jean Luc GUILLERM	ELLEOUET	SIZUN
	ST POL DE LEON	Gérard CABIOCH	KERAUTRET	PLOUGOULM
	ST THEGONNEC	Jean-Noël JESTIN	KERBOAS	LOC EGUINER ST THEGONNEC
QUIMPER	TAULE	Thierry MERRET	KERLOGOT	TAULE
	ARZANO	Jean-Gabriel LUCAS	KERDOUSSAL	REDENE
	BANNALEC	Isabelle LE GUEN	TROGANVEL	BANNALEC
	BRIEC	Xavier MENEZ	KERMAFLETA	EDERN
	CONCARNEAU	André NABAT	KERDOBIAS	TREGUNC
	DOUARNENEZ	Alain CONAN	KERIORET	KERLAZ
	FOUESNANT	Alain LE BELLAC	60 ROUTE DU LENDU	QUIMPER
	PLOGASTEL ST GERMAIN	Emile RIOU	KERNEIZAN	PLONEOUR LANVERN
	PONT AVEN	Daniel CONAN	TREMOR	RIEC SUR BELON
	PONT CROIX	Ronan QUINIOU	POULBLEIS	MEILARS
	PONT L'ABBE	André QUENET	PENKER BLOAS	PLOMEUR
	QUIMPER	Serge LE DOARE	KEREL VRAZ	PLOMELIN
	QUIMPERLE	Claude GUISSQUET	LE PETIT LETTY	CLOHARS CARNOET
	ROSPORDEN	René LANDRAIN	TY MINEZ ROUZ KERHUILET	ROSPORDEN
SCAER	André BOUGUENNEC	9 RUE LAENNEC	SCAER	



TABLE DES MATIERES

2008 : une année marquée par des actions pour une plus juste répartition des marges.....	3
Le pouvoir d'achat, une communication mensongère de la grande distribution	3
Les agriculteurs mobilisés contre la Loi de Modernisation de l'Economie	3
La hausse de l'énergie : toutes les productions sont concernées	3
Les producteurs exigent une meilleure répartition des marges	5
Les contrôles	5
Commission vie de réseau	Président : André QUENET..... 6
La FDSEA du Finistère représentée à la FNSEA	6
Formation à la prise de responsabilité syndicale	6
Les opérations de communication	7
De la banlieue vers la campagne	7
Section laitière	Président : François PLOUGASTEL 7
Les producteurs de lait mettent la pression sur le Groupe Entremont Alliance	8
Au mois de novembre : les éleveurs haussent le ton !	8
Autres dossiers :	9
Section porcine	Président : Jean-Yves TREBAOL 9
Une cellule de crise	9
Les restitutions aux exportations	9
Première mise en marché : que souhaitent les adhérents ?	10
La chasse à la viande porcine étrangère, une opération coup de poing	10
Interventions auprès du Préfet	10
Section légumes	Président : Philippe QUILLON..... 10
Les producteurs de culture sous serres	10
Aides aux serres : la FDSEA s'oppose à la différenciation des aides !	11
Pommes de terre de consommation, une association créée	11
Chasse : les lapins détruisent les cultures	11
Le paquet Pesticides	12
Section viande bovine	Président : Michel GALLOU 12
Les éleveurs rencontrent Bigard	12
La SICAMOB, 1 802 618 € recouverts en faveur des éleveurs	12
Section volailles	Président : André QUENET 13
Stop à la paperasse inutile !	13
La section des fermiers	Président : Alain LE BELLAC 13
Les réflexions de la section	13
La SNFM dans le Finistère	13
Une hausse des fermages de 1,37%	13
Commission structures	Président : Benoît AUDREN..... 14
Avis sur l'activité de la SAFER : « Oui... mais »	14
Le nouveau SDDS, la FDSEA dénonce l'obligation d'attendre 3 mois	14



Commission employeurs	Président : Gilles TANGUY.....	14
Le colloque : « le dialogue social à l'échelle du territoire »		14
Création d'un GEDAR : Partag'Emploi		15
Prestation : un audit de conformité au droit du travail		15
Les élections prud'homales : 100 % des suffrages par la FDSEA		15
Convention collective : revalorisation des salaires minimaux		15
Prévoyance et complémentaire santé : démarrage d'une protection sociale complémentaire, obligatoire au 1er janvier 2010		16
Cycle de conférences sur le mode de gestion de l'emploi		16
AEF : Association emploi formation	Président : Philippe MARTAIL	16
L'AEF s'est développée avec une antenne à Saint Pol de Léon		16
Année 2008, une explosion des sollicitations		17
Le recrutement collectif		17
L'AEF et la MSA organisent un colloque sur l'emploi et le renouvellement des actifs en agriculture		17
La section des anciens	Président : Jean Paul BIZIEN	18
La section des anciens exploitants sur le banc de l'apprentissage		18
La journée des retrouvailles		18
Les acquis de la section		18
Formations des responsables.....		19
Les acquis juridiques.....		19
Les jurisprudences : « un pour tous et tous pour un ! »		19
Renouvellement de la convention « Protection Juridique » : une confiance réciproque		21
Les procédures engagées		21
La FDSEA dénonce le protocole départemental d'expropriation		21
Directives nitrates		21
Fin de l'affaire du faux Emmental		21
Etre adhérent : c'est également bénéficiaire des + à l'adhérent !		22
La FDSEA : c'est 13 salariés au service de 3600 adhérents !		22
Les Présidents d'union cantonale		23

